

## Chauffage urbain de Planoise - Installation d'une cogénération - Choix du maître d'œuvre et lancement des appels d'offres

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération en date du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'installation d'une cogénération sur le réseau de chaleur de Planoise, décidé de lancer l'appel d'offres d'ingénierie et constitué le jury pour le choix du maître d'œuvre.

Le jury, réuni le 16 septembre 1993, propose de retenir le bureau d'études Delta Ingénierie dont le projet se compose d'une turbine à gaz d'une puissance électrique de 4,7 MW et de deux groupes électrogènes de 1 MW chacun permettant, outre des recettes supplémentaires en période de pointe EDF, le secours électrique des deux sites : usine d'incinération et chaufferie.

Le coût d'objectif est de 25,3 MF HT soit 30 MF TTC, tandis que l'économie brute annuelle attendue, par rapport à la situation actuelle, est de 7,877 MF HT soit 9,342 MF TTC.

Le financement de cette opération est en cours d'études et sera proposé à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Afin que l'installation soit opérationnelle pour la saison 1994/1995, il convient de ne pas retarder le lancement des appels d'offres concernant les travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1 - de confirmer la proposition du jury sur le choix du bureau d'études Delta Ingénierie,
- 2 - d'autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres permettant la réalisation complète de cette installation de cogénération.

**M. JACQUEMIN :** Un peu le même genre de questions Monsieur le Maire. Qui est Delta Ingénierie ? Comment ce bureau d'études a-t-il été choisi, a-t-il des intérêts dans d'autres sociétés notamment celles qui pourraient éventuellement faire les installations ? Deuxième question, comment lancez-vous l'appel d'offres pour la réalisation de la cogénération ?

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** La composition du jury a été proposée au Conseil Municipal qui l'a acceptée ; le bureau a été choisi par le jury en fonction de ses références techniques. Cela s'est fait normalement.

**M. LE MAIRE :** D'où est ce bureau d'études Delta Ingénierie ?

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** De Metz. Je crois que M. GRAPPIN participe régulièrement à la commission d'adjudication, les critères qui ont été retenus sont des critères de référence.

**M. JACQUEMIN :** Madame, il n'y a pas de suspicion dans ma question, c'était une demande d'information et Jean-Claude GRAPPIN vient de me dire qu'effectivement il y a eu quatre ou cinq entreprises d'ingénierie dont les offres avaient été examinées, ce que ne dit pas votre texte.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.